



Conflit avec le propriétaire de mon logement

Par **merou_old**, le **26/09/2007 à 12:41**

Monsieur,
J'ai acheté le fond de commerce d'un bar tabac presse en 1999. Les murs ne sont pas à moi, je suis donc locataire. L'habitation était extrêmement vieille et vétuste (salpêtre, moisissures, matériel vieux, cheminée pas aux normes, ...)(la batisse date je pense des années 1945 (je pourrais avoir la date exacte)).
Lorsque je me suis installé, j'étais très jeune (23 ans) et n'avais aucune expérience; j'ai fait entièrement confiance au notaire que je payais. Or aucun état des lieux d'entrée n'a été fait. Quelques années après le propriétaire a changé, les murs ont été vendus. Je me suis alors rendu compte que l'état des lieux n'avait pas été fait et j'ai demandé au nouveau propriétaire d'en faire un. Il a refusé. Je lui ai demandé s'il pouvait refaire la façade car de nombreuses fissures laissaient entrer l'eau de pluie, il a refusé et m'a dit que je devais me charger des travaux. J'ai fait venir un huissier pour qu'il constate l'état d'insalubrité de la maison. Il m'a fait un dossier étayé de photographies. J'ai changé plusieurs ouvertures, j'ai également lavé, mis du lambris , j'ai fait refaire entièrement la façade (boucher les fissures , peintures...)
Aujourd'hui j'ai vendu mon fond de commerce. Le propriétaire veut faire un état des lieux de sortie et veut que je fasse des travaux (remettre à neuf car vu qu'il n'y avait pas eu d'état des lieux d'entrée il considère que cela était neuf).
Je veux savoir quels sont les travaux que je dois réellement réalisés, quelles sont les démarches que je peux entreprendre pour ne pas faire de travaux et quelles seraient mes chances si cela devait aller au tribunal si je refuse de faire d'autres travaux.
Dans l'attente d'une réponse, veuillez croire , monsieur en l'expression de mes sentiments les meilleurs.
merou